



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 6 janvier 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin novembre 2024

En novembre 2024, la recrudescence des remboursements de soins de ville au régime agricole rompt avec la tendance plus calme des précédents mois. De janvier au dernier mois automnal 2024, les remboursements progressent de 1,5 % comparés à la même période en 2023.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les onze premiers mois de 2024 est en baisse de 2,1 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ce recul provient de la diminution de 3,6 % des effectifs de patients non-salariés agricoles et de 1,3 % du nombre de patients salariés agricoles.

Des remboursements de soins de ville en augmentation pour le régime des salariés agricoles et en diminution pour celui des non-salariés agricoles

A fin novembre, les dépenses de soins de ville augmentent **3,7 %** pour le régime des **salariés agricoles**. Le régime des **non-salariés agricoles** baisse lui de **0,9 %**.

Des honoraires en baisse, exception faite des spécialistes

L'évolution des honoraires remboursés des **médecins généralistes** diminue légèrement plus que le mois précédent avec une baisse de 0,9 % après -0,4 %. Les montants remboursés pour les **médecins spécialistes** s'alourdissent à fin novembre. Au regard d'octobre, les honoraires sont de 3,0 % supérieurs. L'évolution sur douze mois s'élève à +1,6 %. Les honoraires pour **soins dentaires** diminuent de 8,9 % à fin novembre du fait du passage de 30 à 40 % du ticket modérateur. Hors cette moindre prise en charge, l'évolution aurait été stable (-0,1 %). Ces faibles évolutions cachent un mois de novembre dynamique avec une hausse de 3,6 % des remboursements dentaires par rapport à octobre.

Les remboursements de soins infirmiers stables, la kinésithérapie en augmentation

À fin novembre, les remboursements de soins de **kinésithérapie** s'élèvent à +1,7 %. Novembre est le mois le plus fort de l'année 2024 pour ce poste. Les remboursements de soins **infirmiers** sont stables à fin novembre avec -0,3 %. Les montants remboursés depuis la rentrée sont sensiblement identiques.

Les remboursements d'analyse médicale toujours en décroissance

Les remboursements **d'analyse médicale** baissent de 10,8 % au regard de la forte activité des laboratoires en 2023 avec les tests Covid. Par ailleurs, hors comptabilisation des participations forfaitaires, l'évolution serait de -7,1 %

Les remboursements de transport sanitaire et non sanitaire en hausse

Les remboursements de **transport** sanitaire et non sanitaire de patients croissent tous deux au-delà des 3 % à fin novembre.



Novembre : des indemnités journalières plus fortes qu'au mois précédent

Avec une évolution de 4,3 % à fin novembre, les **indemnité journalière (IJ) maladie** sont le deuxième poste de dépenses (après les médicaments) qui contribue le plus à l'évolution des remboursements de soins de ville (0,4 point de croissance expliqué par les IJ maladie). Derrière de fortes oscillations mensuelles se dessine une tendance structurellement haussière en 2024. Les **IJ ATMP** se situent sur une dynamique similaire, + 3,7 % à fin novembre, renouant avec le pic atteint par ce poste en avril 2023.

Des évolutions contrastées pour les médicaments

Les remboursements à fin novembre de **médicaments de ville** sont 3,5 % supérieurs à ceux constatés à la même période de l'an passé. L'évolution mensuelle est elle aussi forte (+ 3,2 %). Les remboursements **des médicaments rétrocedés** continuent, eux, de décroître en baissant de 5,1 % à fin novembre.

Des remboursements de dispositifs médicaux encore en hausse

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de 2,4 % à fin novembre par rapport à la même période de l'an passé, après une augmentation mensuelle de + 2,8 %.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin novembre 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin nov. 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin nov. 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,8%	-0,5%	+3,9%	-0,8%	+1,5%	-0,9%	+3,7%	-0,8%	+2,4%
Soins de ville hors produits de santé	+1,0%	-1,7%	+3,2%	-1,6%	+0,7%	-2,1%	+3,0%	-1,7%	+2,2%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,1%	-2,7%	+2,0%	+1,8%	-0,6%	-3,2%	+1,5%	+2,0%	+2,6%
- Médecins généralistes	-0,2%	-3,1%	+2,2%	-3,2%	-0,9%	-3,7%	+1,6%	-3,2%	+0,8%
- Médecins spécialistes	+2,1%	-0,4%	+4,2%	+4,2%	+1,6%	-1,0%	+3,7%	+4,5%	+3,0%
- Dentistes	-8,3%	-11,0%	-6,5%	+2,3%	-8,9%	-11,6%	-7,1%	+2,2%	+3,6%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+1,1%	-1,4%	+5,3%	-1,8%	+0,6%	-2,0%	+4,8%	-2,0%	+0,7%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,2%	-0,4%	+5,3%	+2,7%	+1,7%	-1,1%	+4,9%	+2,7%	+1,7%
- Infirmiers	+0,2%	-2,0%	+4,6%	-3,7%	-0,3%	-2,6%	+4,2%	-4,0%	-0,1%
Laboratoires	-11,1%	-14,0%	-8,5%	-26,6%	-10,8%	-13,8%	-8,1%	-26,6%	+5,2%
Frais de transports	+2,9%	+0,7%	+5,3%	+5,5%	+3,0%	+0,9%	+5,4%	+5,1%	+0,7%
Indemnités journalières (IJ) :	+4,0%	+5,1%	+3,8%	-1,8%	+4,1%	+4,8%	+4,0%	-2,4%	+4,0%
- IJ maladie	+4,1%	+6,6%	+3,7%	-3,8%	+4,3%	+6,7%	+3,8%	-4,7%	+4,1%
- IJ ATMP	+3,8%	+2,3%	+4,1%	+1,8%	+3,7%	+1,4%	+4,2%	+1,8%	+3,7%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,2%	+1,2%	+5,4%	+0,6%	+2,9%	+0,8%	+5,0%	+0,7%	+2,8%
Médicaments :	+3,3%	+1,6%	+5,1%	+0,7%	+3,0%	+1,3%	+4,7%	+0,9%	+2,8%
- Médicaments délivrés en ville	+3,9%	+2,6%	+5,3%	+1,5%	+3,5%	+2,3%	+4,9%	+1,5%	+3,2%
- Médicaments rétrocedés	-5,0%	-15,5%	+3,1%	-8,9%	-5,1%	-15,4%	+2,7%	-7,2%	-3,6%
LPP	+2,7%	-0,2%	+6,3%	+0,3%	+2,4%	-0,6%	+6,1%	+0,0%	+2,8%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de septembre